



Agir avec Vous®

Association loi 1901

Devenez Adhérent-Donateur

Nos Actions :

- Enfants atteints de maladies Graves, Médicalisés, Handicapés ou Maltraités
- Handicaps visuels
- Chiens pour les Non-voyants et les personnes Handicapées
- Sans-abri
- Les maladies Orphelines dites Rares

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Être Adhérent-Donateur au sein de notre Association. Cela vous donne le droit d'être informé comment les Dons perçus annuellement sont utilisés. Les informations vous seront expédiées chaque fin d'exercice sous la forme d'un camembert par pourcentage et par Action en six couleurs différentes.

Oui, je veux devenir Adhérent-Donateur de l'Association, de ce fait, je m'engage à :

1°) Payer une Cotisation de **75 €** annuel (hors dons). Celle-ci est déductible à 66% de vos revenus imposables.

2°) Faire un **Don** annuel de :

- 240€ 340€ 400€ 500€ 600€ 700€ 900€ 1 000€ 1 200€ 1 400€
- Enfants* Sans-abri** Maladies Rares* Chien pour Non-voyant*
- Chien pour personne Handicapée* Handicaps visuels*

Vos Dons selon votre sensibilité et ceux-ci seront affectés à nos Actions dans votre département.

Don..... € xmois = Mon **Don** et ma **Cotisation** annuel de **75 €** soit un montant total de..... €

Période choisie 1 fois❶ Mensuelles❷ Trimestrielles❸

Mode choisi Chèque(s) Prélèvement automatique, une manière simple de nous aider. Joindre un RIB❹ Mandat Virement.

Carte Bancaire N° + les 3 derniers N° au dos de votre carte Expire à fin

Exemple : pour **488 €*** de don, après déduction fiscale la dépense effectif n'est que de **165,92 €**

Exemple : pour **488 €**** de don, après déduction fiscale votre dépense n'est que de **122,00 €**

*Vous pouvez déduire **66%** du Don de vos revenus imposables. Lorsque le montant des dons versés est supérieur à 20% de votre revenu vous pouvez reporter l'excédent sur les cinq années suivantes. Il ouvre droit à la réduction d'impôt dans les mêmes conditions.

Aides aux Sans-abri/plus démunis, vous pouvez déduire **75% du montant de vos dons annuels jusqu'à 470 €. Pour la part des dons comprise entre 470 € et 20% de votre revenu imposable, elle est de 66% vous pouvez reporter l'excédent sur les cinq années suivantes. Il ouvre droit à la réduction d'impôt dans les mêmes conditions.

Les Entreprises assujetties à l'impôt sur les sociétés, la réduction est égale à **60%** des versements effectués, plafonnés à 5% du chiffre d'affaires réalisé au titre de l'exercice HT. Lorsque cette limite est dépassée, l'excédent de versement peut être reporté sur les cinq exercices suivants, après prise en compte des versements effectués au cours des ces exercices.

Envoyez votre cotisation et vos Dons accompagner de ce coupon à l'Association *Agir avec Vous* Service Adhérent

191, avenue Daumesnil 75012 Paris. Nous vous ferons parvenir un Reçu dons aux œuvres. Cela vous permettra de déduire votre cotisation ainsi que vos Dons de vos impôts en fonction des dispositions fiscales en vigueur.

J'autorise❺ l'établissement teneur de mon compte à prélever en faveur de l'association *Agir avec Vous* Période ❶❷ ou ❸

Nom/Prénom : Date du Don(s).....

Adresse : Code Postal Ville

Merci de bien vouloir mettre ci-dessus les coordonnées qui doivent figurer sur le Reçu dons aux oeuvres.

Grâce à vos **dons** et à votre fidélité nous pourrons *agir*.

Aidez-nous, ils ont besoin de nous®

En nous *soutenant*, vous *aidez* et vous donnerez de l'*espoir* à un plus grand nombre de personne qui souffrent. Votre don compte.

Leur joie est notre plus belle récompensé®



Albert **SANTILLI**
Président

Siège Social : 191, avenue Daumesnil - Service Adhérent - 75012 Paris

Site internet : www.agir-avec-vous.com - ☎ 06 27 47 09 29

Déclaration à la Préfecture de Police de Paris : N° Dossier W751172602

Siret 48474153300018 - Code APE 9499Z

Il est interdit de reproduire nos documents et d'utiliser nos informations même partiellement, sous peine de poursuite